



MEDIATHEQUE MUNICIPALE JEAN DE LA BRUYERE Charte informatique, internet et wifi

L'utilisation des postes informatiques et des ressources issues du réseau internet de la Médiathèque Jean de La Bruyère requiert au préalable une lecture, une prise en compte et un acquiescement à la présente charte, de la part des usagers.

PRÉAMBULE

L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement.

Manifeste de l'IFLA (Fédération Internationale des Associations de bibliothécaires et des institutions) pour internet, 1er mai 2002.

La consultation libre d'internet s'inscrit dans la continuité des missions de lecture publique de la Médiathèque Jean de La Bruyère (cf « Dispositions générales » du règlement intérieur voté lors du Conseil municipal du 29 août 2016) et vise à :

- favoriser au plus grand nombre l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- compléter, diversifier et accroître l'offre documentaire proposée par la Médiathèque.

La Médiathèque municipale Jean de La Bruyère met à disposition de ses adhérents inscrits des postes informatiques, à ses horaires d'ouverture.

Ces postes offrent un accès libre à internet, à la consultation du catalogue de la Médiathèque et à des logiciels de bureautique.

I. OFFRE ET CONDITIONS D'ACCES

L'accès et l'utilisation des postes informatiques au sein de la Médiathèque est libre et gratuit, sous réserves des conditions suivantes :

- être inscrit et avoir un abonnement en cours de validité à la Médiathèque,
- être maximum 2 adhérents par poste,
- ne pas dépasser 1 heure de consultation par jour.

En cas d'absence ou de faible affluence de fréquentation, l'équipe de la Médiathèque peut accorder un temps supplémentaire, laissé à son appréciation.

Les usagers peuvent également apporter et utiliser leur ordinateur portable personnel au sein de la Médiathèque.

La Médiathèque offre aussi à ses adhérents la possibilité d'imprimer des documents, dans le cadre d'un usage strictement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle) et sous réserves que les conditions techniques soient réunies.

Les feuilles d'impression sont facturées selon les montants votés lors du Conseil municipal du 2 mai 2006, et acquittées auprès des médiathécaires, soit 0,18 euros pour une impression format A4 recto et 0,36 euros pour une impression format A4 recto-verso.

L'équipe de la Médiathèque se réserve le droit d'interdire ou de suspendre toute utilisation des

postes informatiques en cas d'événement particulier ou de dysfonctionnement technique.

II. DISPOSITIONS LEGALES

L'utilisation d'internet à la Médiathèque Jean de La Bruyère s'effectue dans le respect de la législation française en vigueur et le cadre de la présente charte.

Le réseau internet de la Médiathèque dispose et est protégé par un pare-feu.

Cependant, l'équipe de la Médiathèque se réserve, en cas de besoin, le droit de consulter la liste des sites visités et de prendre connaissance du nom des navigateurs.

Elle pourra être amenée à empêcher ou faire bloquer certains sites qui pourraient mettre en cause le bon fonctionnement de son réseau, la sécurité des adhérents et la responsabilité de ses agents.

Les usagers ont la possibilité de se connecter à internet librement et gratuitement par le biais de leurs ordinateurs portables et du wifi, après délivrance de l'équipe de la Médiathèque, d'un code personnel, leur permettant d'y avoir accès.

Dans ce cadre et le respect de l'article 227.24 du Code Pénal, est interdite toute consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que les sites pédophiles ou pornographiques, ou portant atteinte à la dignité humaine.

En outre, les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées (cf Code de la Propriété Intellectuelle) et sont donc dans l'obligation de ne pas :

- porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre,
- reproduire totalement ou partiellement une œuvre excepté dans un cadre strictement privé,
- pirater quelque logiciel ou programme que ce soit,
- utiliser toute donnée relative à des œuvres littéraires et artistiques, sauf dans le cadre du consentement de leurs auteurs ou de leurs ayant droits.

Par ailleurs, la confidentialité et la fiabilité des informations n'étant pas assurées sur le web, toute navigation et usage des ressources internet et des réseaux auxquels l'utilisateur se connecte demeure sous son entière responsabilité.

Par conséquent, la Médiathèque ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des propos tenus lors de discussions instantanées, de la transmission d'informations nominatives ou personnelles, de l'utilisation des services de messagerie ou des réseaux sociaux, du contenu de sites internet accessibles par ses équipements et pour lesquels elle ne possède pas la maîtrise éditoriale.

Le commerce en ligne est autorisé excepté la gestion de sites commerciaux et se trouve sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

La Médiathèque Jean de La Bruyère étant un lieu accueillant tous les publics et sans distinction d'âge, les adhérents doivent veiller aux contenus des sites qu'ils fréquentent et à leur visibilité sur les écrans, de façon à ne pas heurter la sensibilité des autres usagers, notamment des plus jeunes.

III. RÈGLES D'USAGE DES PERSONNES JEUNES ET MINEURES

L'utilisation d'internet par les personnes de moins de 12 ans est placée sous la responsabilité de leurs représentants légaux (parents ou tuteurs), qui, le plus possible, doivent demeurer à proximité de leurs enfants, lors de leurs consultations et navigations.

A cet égard, les mineurs ne doivent en aucun cas, communiquer sur internet, toute information à caractère nominatif ou personnel (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, courriel, etc.).

IV. CONDITIONS D'UTILISATION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Le matériel informatique mis à la disposition des adhérents de la Médiathèque est configuré dans le cadre d'un usage collectif et ne peut donc être considéré et utilisé comme dans le cadre d'un usage privé.

En conséquence, toute anomalie d'ordre technique constatée par l'utilisateur durant son temps de consultation, doit être signalée.

De même, toute modification de la configuration en place ou toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le rembourser pour un montant de 300 euros (voté lors du Conseil municipal de la Ville de Saulx-les-Chartreux du lundi 29 janvier 2017).

Par ailleurs, la Médiathèque n'étant pas administratrice de l'infrastructure technique de son parc informatique, elle n'est pas responsable par exemple d'une interruption de son réseau. Ainsi, si un problème technique interrompait une transaction ou ne permettait pas l'obtention de justificatifs de paiement dans le cas d'achats en ligne, la Médiathèque ne saurait en être tenue pour responsable.

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, l'adhérent s'engage à ne pas :

- accéder et se maintenir dans tout ou partie du système informatique mis en place (acte de piratage informatique),
- entraver ou fausser le fonctionnement du système (acte de vandalisme informatique),
- introduire, supprimer ou modifier les données contenues dans le système ou leurs modes de traitement et de transmission (téléchargement de programmes, installation de logiciels, transfert de fichiers, connexion d'un autre système informatique),
- procéder à la falsification de documents informatisés, quelle que soit leur forme,
- faire l'usage de ces documents informatisés (accès à des fichiers mis temporairement à disposition d'autres utilisateurs, ceux-ci étant considérés comme relevant de l'usage privé).

La présente charte sera affichée au sein de la Médiathèque, à proximité des postes informatiques et est consultable sur la page de la Médiathèque du site de la Ville de Saulx-les-Chartreux et le portail de la Médiathèque à l'adresse biblio.saulx.net.

En cas de non-respect de la législation française en vigueur précitée et des points de règlement de la présente charte, l'équipe de la Médiathèque se réserve le droit de suspendre l'accès à internet de manière temporaire ou définitive et d'exclure temporairement ou définitivement de l'établissement, tout contrevenant, en cas de manquements à ses engagements et en cas de récidive.

Signatures :

Pour Le Maire et par délégation,
Le conseiller en charge de la culture
Monsieur Benoît Noepel

L'utilisateur
Madame, Monsieur
(rayer la mention inutile)

Lu et approuvé